

Séance publique du 4 février 2002

Délibération n° 2002-0446

commission principale : finances et institutions

objet : **Démarche globale de conduite de projet - Mise en oeuvre d'une solution informatique de gestion physique et financière des opérations (projet Phyfi) - Déploiement auprès des directions de la solution progicielle de gestion des activités et ressources par projet utilisée par la direction des systèmes d'information et de télécommunication (DSIT)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des systèmes d'information et de télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1999-3735 en date du 1er mars 1999, le précédent Conseil a autorisé son président à signer le marché résultant de la consultation lancée par la DSIT pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des activités et des ressources par projet.

C'est ainsi qu'un marché à bons de commande d'une durée maximale de trois ans a été signé et notifié le 3 mai 2000 avec la société Planisware pour notamment l'acquisition du progiciel OPX2.

Le nouvel outil devait permettre de :

- planifier les projets et d'en effectuer un suivi,
- programmer et contrôler l'état d'avancement des activités,
- organiser les ressources nécessaires aux projets et activités.

L'objet du marché couvrait les prestations suivantes :

- acquisition des licences,
- installation et paramétrage de la solution progicielle,
- conseil, accompagnement et transfert de compétence pour la mise en œuvre technique et organisationnelle de l'outil,
- formations adaptées aux différents profils d'utilisateurs,
- maintenance.

L'utilisation de l'outil concernait l'ensemble de l'activité et du budget de la DSIT. La délibération précitée prévoyait qu'à terme, le logiciel choisi pourrait être proposé et intéresser d'autres directions de la Communauté urbaine. Le coût estimé du marché pourrait alors varier en proportion. C'est la raison pour laquelle, il a été nécessaire de lancer une consultation européenne pour se doter d'un cadre contractuel de commande.

Le coût estimé pour la DSIT était de 182 938,82 € TTC (1 200 000 F TTC).

Aujourd'hui et comme évoqué précédemment, il s'avère après une étude approfondie, que le produit OPX2 fourni par la société Planisware peut être utilisé avec satisfaction dans le cadre du projet Phyfi qui concerne la mise en œuvre d'une solution informatique de gestion physique et financière des opérations.

Dans le cadre de la démarche globale de conduite de projet, le projet Phyfi propose d'apporter des éléments pour :

- clarifier les procédures de décision et d'arbitrage financier,
- développer le management de projet,
- développer les outils fédéraux de prévision et de suivi technique et financier.

Il s'agit, concrètement pour les directions de la Communauté urbaine de :

- mettre en place les outils destinés aux opérationnels :
 - . pour la gestion quotidienne des opérations,
 - . pour la liaison entre opérationnels et financiers,
 - . pour articuler les différents métiers de la maîtrise d'ouvrage,
- définir un tronc commun de procédures :
 - . simples et normalisées,
 - . utilisées,
- constituer une base de données de référence des projets :
 - . complète et partagée,
 - . stable dans le temps (sur plusieurs dizaines d'années),
- regrouper et consolider les résultats :
 - . consolidation hiérarchique-thématique-géographique...,
 - . priorisation des projets pour la préparation budgétaire,
 - . éclairage des décisions modificatives lors du comité budgétaire.

Pour la mise en œuvre de ce projet qui concerne toutes les directions opérationnelles de la Communauté urbaine (DGS pour la connaissance des projets et tableaux de bord, DGDU, DGSUP, DGDEI pour la gestion et la consolidation des opérations, projets..., il serait nécessaire, dans le cadre du marché passé avec la société Planisware d'acquérir :

- des licences du progiciel OPX2 serveur et client,
- les prestations nécessaires au paramétrage de l'outil de gestion de projet,
- des prestations de formation et de transfert de compétence.

Pour pouvoir commander l'ensemble des fournitures et prestations précitées, il serait nécessaire de porter le montant de l'opération de 182 938,82 € TTC à 564 061,36 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-3735 en date du 1er mars 1999 ;

Vu le marché signé avec la société Planisware en date du 3 mai 2000 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe du déploiement étendu, de la solution progiciel de gestion des activités et ressources par projet, auprès des directions communautaires, pour la mise en œuvre d'une gestion physique et financière des opérations (projet Phyfi).

2° - Décide que le montant de l'opération estimé dans le cadre du marché signé avec la société Planisware soit augmenté de 182 938,82 € TTC à 564 061,36 € TTC.

3° - La dépense correspondante est inscrite à la programmation pluriannuelle 2002-2007 et fera l'objet d'une individualisation d'autorisation du programme d'un montant de 381 122,54 € à répartir selon l'échéancier suivant : 242 000 € en 2002, 139 122,54 € en 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,